



Début de la séance :	Le 11 Avril 2023 à 19h30 (visioconférence)
Membres présents :	Vincent LABARBE, Arnaud BRUN, Fabrice CARRE, Daniel MARCHAND, Vincent LORIOU, Jean-Louis BEAUFORT et Benoît GANDREUIL
Membres absents excusés :	Frédéric POCHELU, Cyril CHAVANT et Julien TESSEYRE
Membres absents :	Stéphane TANGUY VEYSSIERE

Rappels / Observations

Feuille de rencontre : Comme il a été demandé lors de l'AG de la Ligue du 17 Septembre à Talence, le cartouche de la feuille de rencontre pour indiquer le JA de la rencontre doit être rempli pour toutes les rencontres du Championnat Régional. Dans le cas où la Ligue n'a pas désigné de JA officiellement, il faut appliquer l'article des Règlements Sportifs :

II.113 - Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par les commissions correspondantes d'arbitrage.

En cas d'absence du juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction

Une question revient régulièrement : « *Les mesures exceptionnelles pour le COVID19 sont-elles encore en vigueur ?* » **la réponse est NON.** Cette saison sportive est la première à démarrer dans des conditions normales comme avant la pandémie. Les Règlements Régionaux avec la consigne s'appliquent sans restriction particulière (tous les documents sont disponibles sur le site de la Ligue).

Phase 2 / Journée 4 (officiellement journée 16 dans SPIDv2)
18 et 19 Mars 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R1

- Poule 1** **TT Hendayais (1) contre PPC Villeneuve (3)**
L'équipe de Hendaye ne comportait que 3 noms sur la feuille de rencontre, elle n'est pas conforme aux règlements.
Pénalité financière de 30 euros pour équipe incomplète.
Défaite « 14-0 » points partie et « 3-0 » points rencontre.
- Poule 2** **Fouras (3) contre St Benoit (1)**
Le joueur ALLAIN Thibaut (n°8614093) du club de St Benoît a abandonné avant sa dernière partie de simple pour cause de maladie. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :
- Statut « Abandon » pour sa 3^{ème} partie de simple
- Un certificat médical a été présenté.
- US Talence (2) contre Pana Loisirs (2)**
L'équipe de Pana Loisirs ne comportait que 3 noms sur la feuille de rencontre, elle n'est pas conforme aux règlements.
Pénalité financière de 30 euros pour équipe incomplète.
Défaite « 14-0 » points partie et « 3-0 » points rencontre.

R2

- Poule 6** **UA Cadillacaise (1) contre Gond Pontouvre (1)**
Le joueur COMTE Paul (n° 1611106) du club de Gond Pontouvre a reçu un carton jaune pour avoir volontairement donné des coups de raquette sur la table.

R3

- Poule 13** **Villeneuve TT (5) contre Châteaubernard (2)**
Le joueur COURCOUX Romain (n°176333) du club de Châteaubernard s'est blessé durant l'échauffement. À l'appel de son nom pour sa première partie, il rentre dans l'aire de jeu et abandonne sur blessure. Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement :
- Statut « Défaite Normale » pour sa 1^{ème} partie de simple
 - Statut « Abandon » pour sa 2^{ème} partie de simple
 - Statut « Forfait » pour l'ensemble des autres parties
- Non présentation d'un certificat médical, la pénalité financière de 30,00 € pour abandon d'un joueur en Championnat par équipes est appliquée.

Phase 2 / Journée 5 (officiellement journée 17 dans SPIDv2)
01 et 02 Avril 2023

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

PN

- Poule 1** **Angoulême TTGF (3) contre CA Béglais (2)**
L'équipe de Bègles ne comportait que 3 noms sur la feuille de rencontre, elle n'est pas conforme aux règlements.
Pénalité financière de 30 euros pour équipe incomplète.
Défaite « 8-0 » points partie et « 3-0 » points rencontre.

R1

- Poule 1** **US Miossaise P (1) contre TT Hendayais (1)**
Le joueur URTIAGA Jonathan (n°3324280) du club de Mios a reçu un carton jaune pour avoir volontairement jeté sa raquette.
- Poule 2** **G. Biarritz (2) contre Bdx Coqs Rouges (1)**
Le joueur NUNES-LOUART Ugo (n°647525) du club de Biarritz a reçu un carton jaune pour avoir volontairement jeté sa raquette vers le public.
- Poule 3** **TT Passageois (2) contre SAG Cestas (2)**
Après contrôle dans SPIDv2, les points du joueur LUTARD Jérôme (n°333321) du club de Cestas ne correspondent pas à la réalité. Le problème d'affichage des points classement avant et après la bascule d'une licence loisir en compétition a été remonté au service informatique de la FFTT qui a ouvert un ticket pour correction. En conséquence la CSR décide de ne pas sanctionner le club de Cestas pour défaut informatique indépendant de leur volonté et entérine le résultat de la rencontre.

Prochaine CSR : Jeudi 04 Mai 2023.

Fin de la séance 20h25.